

## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur - Règlement 594-3

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 04 octobre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement **594-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 594 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

QUE ce règlement est actuellement accessible sur le site internet de la Ville et déposé au bureau de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 05 octobre 2022.



M<sup>e</sup> Lydia Laquerre,  
Greffière